

L A

Gazette

P E R P E Z A C O I S E

N° 27 • FEVRIER 2023



MAIRIE

Tél. : 05 55 25 11 42 - Fax : 05 55 25 96 41 - mairie.perpezac@orange.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES 2023

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence : 4 mars

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

Monsieur **Pierre Henri Claude PIC**,
domicilié 208 route de Berquedioude,
décédé le 7 février 2023 à Brive-la-Gaillarde, à l'âge de 93 ans.

Inhumation au cimetière communal

Inhumation le 6 février 2023 de Madame **Nicole, Madeleine BLANCHARD**,
décédée le 31 janvier 2023 à Marseille.

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 1er février 2023

1/ PROJET STRUCTURANT SUR UN TERRAIN COMMUNAL, PARCELLE C 218 : CRÉATION D'UN LOCAL TECHNIQUE ET D'UN LOCAL ASSOCIATIF AVEC AMÉNAGEMENT DES ABORDS. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Cabinet MAAD Architectes de Saint Pantaléon de Larche pour l'opération : création de locaux techniques et associatifs.

**Pour 2023, le devis présenté pour la 1ère tranche de ces travaux s'élève à la somme totale de :
337 779.00 € HT / 405 334.80 € TTC.**

Madame le Maire propose de demander pour financer cette opération des subventions auprès de l'Etat pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), auprès du Conseil Départemental ainsi qu'auprès de l'Agglo au titre du Fonds de Soutien Territorial (FST).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de l'exécution des travaux et sollicite :

- De l'Etat une subvention DETR d'un montant de 152 000.55 € (soit 45% du montant HT des travaux),
- Du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 67 555.80 € (soit 20% du montant HT des travaux),
- De l'Agglo de BRIVE une subvention d'un montant de 13 400.00 € au titre du FST 2023.

Le Conseil Municipal arrête le plan de financement suivant :

- **Montant des travaux HT : 337 779.00 € HT**
- **Montant des travaux TTC : 405 334.80 € TTC**
- Subvention DETR : 152 000.55 €
- Subvention CD : 67 555.80 €
- Subvention FST : 13 400.00 €

Reste à la charge de la commune : **172 378.45 €**. Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2023.

**Pour 2024, le devis présenté pour la 2ème tranche de ces travaux s'élève à la somme totale de :
193 130.00 € HT / 231 756.00 € TTC**

Madame le Maire propose de demander pour financer cette opération des subventions auprès de l'Etat pour la DETR, auprès du Conseil Départemental ainsi qu'auprès de l'Agglo au titre du FST.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'exécution des travaux et sollicite :

- De l'Etat une subvention DETR d'un montant de 86 908.50 € (soit 45% du montant HT des travaux),
- Du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 38 626.00 € (soit 20% du montant HT des travaux),
- De l'Agglo de BRIVE une subvention d'un montant de 13 400.00 € au titre du FST 2024.

Le Conseil Municipal arrête le plan de financement suivant :

- **Montant des travaux HT : 193 130.00 € HT**
- **Montant des travaux TTC : 231 756.00 € TTC**
- Subvention DETR : 86 908.50 €
- Subvention CD : 38 626.00 €
- Subvention FST : 13 400.00 €

Reste à la charge de la commune : **92 821.50 €**. Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2024.

QUESTIONS DIVERSES

- Fauchage bords de route 2023 : 2 devis sont présentés (Entreprises FRAYSSE et HAMELIN).
- Curage de fossés pour 2023 : des devis ont été demandés, attente de retour.
- Aire de jeux : plantation des arbres fruitiers en présence des enfants de l'école le vendredi 3 février.
- Ecole : l'inspectrice d'académie, dans le cadre de sa prise de fonctions, a rencontré les maires du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et visité les locaux.
- A la suite de l'épisode sécheresse 2022, une demande de reconnaissance au titre de catastrophes naturelles a été émise pour la commune. Attente de retour.

COMMUNIQUÉS



SÉCHERESSE 2022 : INDEMNISATION FOURRAGES

Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) réuni le 9 décembre 2022 a reconnu l'état de calamité agricole pour les pertes de fourrage dues à la sécheresse de 2022 à hauteur de 30 % pour les pertes en fourrages annuels et 33 % pour les pertes en prairies, landes et parcours.

Les agriculteurs dont les surfaces se trouvent sur les communes concernées pourront déposer leur demande d'indemnisation par télédéclaration via la plateforme en ligne TELECALAM à partir du 10 février 2023 et jusqu'au 10 mars 2023.

Des informations complémentaires, ainsi que les liens permettant d'accéder à la téléprocédure sont accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Corrèze, au lien suivant :

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-alimentation/Agriculture-et-foret/Agriculture/Les-calamites-agricoles>

L'arrêté de reconnaissance est affiché en mairie pendant toute la durée de la téléprocédure.

Le service de l'économie agricole de la DDT se tient à votre disposition pour toute question relative à ce dispositif.



REVISION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT

Par délibération du 26/09/2022, le Conseil Communautaire a décidé la mise à l'enquête publique de la révision des zonages d'assainissement de 8 communes dont la nôtre.

Monsieur William Armenaud a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Limoges pour toute la durée de l'enquête qui aura lieu du 21 Février 2023 au 14 Mars 2023.

L'avis d'enquête publique est affiché en mairie pendant toute la durée de cette dernière.

Pendant la durée de l'enquête, **le dossier pourra être consulté par le public** aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur sera présent quant à lui et à la disposition du public pour toutes questions :

Le mardi 07 mars de 14h à 17h

L'enregistrement des observations du public se fera sur le registre d'enquête, dont les feuillets fixes auront été préalablement cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées ont toutefois la possibilité d'adresser leurs observations **avant le 14 mars 2023** :

› Par courrier postal :

**Monsieur le Commissaire Enquêteur
des zonages d'assainissement,
9 avenue Léo LAGRANGE
19103 BRIVE CEDEX**

AVEC LA MENTION : NE PAS OUVRIR

› Par email : contact@agglodebrive.fr

**METTRE EN OBJET la mention suivante :
ENQUETE PUBLIQUE REVISION ZONAGES
D'ASSAINISSEMENT DES 8 COMMUNES**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Au vu du résultat de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil communautaire devra délibérer.

NOTRE AVANCÉE

AIRE DE JEUX

La météo a favorisé la reprise des travaux à l'aire de jeux. Les arbres ont été plantés avec la participation des enfants de l'école.

Ce fût un moment pédagogique sur la technique de plantation et sur l'importance environnementale des arbres.



Trois muriers platane, un pommier, un cerisier, un poirier et un prunier n'attendent plus que la pluie pour se développer.



Sous chacun des jeux, les réservations prévues pour recevoir les matériaux sont maintenant comblées avec du gravillon de granulométrie inférieure à 8mm.

ACTIVITÉS DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL



Les arbustes du bourg ont été taillés.

Les arbres fruitiers et d'ornement de l'aire de jeux sont plantés.

La taille des arbres dans le bourg est en cours.

Les saignées en accotement du réseau routier communal sont à terminer.



PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

LIRE A PERPEZAC

Lire à Perpezac organise un *vide dressing de Mardi Gras*

**Samedi 25 février dès 9h
devant le Point Lecture**

Inscription : 8€

Veuillez contacter par téléphone

- Geneviève **0695214039**
- Francine **0629877337**



LE FOYER CULTUREL

Le Foyer Culturel organise un *concours de belote par équipe*

**Samedi 4 mars à 21h
à la salle des fêtes**

- **1er lot** : 2 couteaux de la La Forge de Noger
- **2ème lot** : 2 canards gras (ou produits transformés) de la Ferme de Chuquet
- **3ème lot** : 2 paniers garnis de la Combe de Job

Inscription : 10€ par joueur – 1 lot par participant – Buvette sur place



LA PETANQUE PERPEZACOISE

La Pétanque Perpezacoise et La Boule Brignacoise organisent un repas *Mique Petit Salé*

**Dimanche 12 mars à 12h
à la salle des fêtes**

Prix : 20€

Soupe / Mique Petit Salé / Salade / Fromage / Dessert / Café

Inscription avant le 26 février : Jérôme **0615342088**



LES AMIS DE PERPEZAC LE BLANC



Un des temps forts de l'Assemblée Générale qui s'est tenue, malgré la neige, le samedi 21 janvier 2023, a été la présentation par la « jeune » présidente de l'Association des Amis de Perpezac, Caroline PLANTADE, des projets d'animations et d'événements pour la nouvelle année. Sans oublier, bien sûr, des bons vœux 2023 pour toutes les familles présentes ou représentées.



« Nos projets sont élaborés autour de deux thèmes-clé qui nous tiennent particulièrement à cœur : la culture et la nature » a-t-elle précisé dans son rapport moral introductif en présence de dix-huit personnes dont Madame le maire, Sandrine LABROUSSE (neuf excusées).

CÔTÉ NATURE

› **Troc des Plantes, le 13 mai prochain avec un atelier créatif pour les enfants** et la participation de l'association des « **Parents d'élèves** », merci à sa Présidente, Caroline LARAMADE.

› **Nettoyage du sentier botanique de la Mine** avec les Bénévoles sous la houlette de la botaniste Cathie FAURIE.

› **Participation à la « fête des jardins » (les 2,3 et 4 juin 2023)** avec des visites guidées et animées sur le sentier botanique, ouverture de jardins particuliers, possibilité de décorer et personnaliser les fleurs métalliques originales de Serge CHAMINADE

› **Suivi des migrations des hirondelles** (avec Bernard FAURIE)

› **Initiation à la colombophilie et lâcher de pigeons de concours** à Perpezac avec l'association des colombophilistes de Brive

› **Initiation à la Vie sauvage** (proposition d'Elisabeth ALCORN)

Idem pour la mise en place de **Commissions de Travail** au sein des « Amis de Perpezac ». « A ce stade, a rappelé la Présidente, trois thèmes ont été retenus 1) les projets, 2) les relations publiques, 3) la communication. Chacun des membres peut s'y inscrire sur simple demande et sera informé précisément. La participation de tous et l'ouverture au débat favorisent toujours le dynamisme au sein des associations ».

Pour finir, l'AG a approuvé à l'unanimité le rapport définitif d'activités 2022 présenté par le Secrétaire, Jean-Marc PLANTADE (sur les bases de celui de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 octobre 2022 détaillé par la Présidente Annie CORMEROIS) et a donné quitus au rapport financier 2022 présenté par la Trésorière, Elisabeth WAGNER-ROBIN (sur les bases également de celui de Jeanine SAINT-PAUL, sa prédécesseure). En 2023, la cotisation annuelle reste à 10 euros pour les membres, et sans limite pour les généreux donateurs. Des reçus fiscaux permettant une déduction de 66 % sont disponibles sur simple demande.

Une distribution de galettes et de boissons fraîches a conclu cette Assemblée générale amicale et dynamique.

CÔTÉ CULTURE

› **Grande journée « Peinture-Nature » le 3 juin 2023** avec les Peintres du Bas Limousin qui viendront poser leurs chevalets à l'occasion de la Fête des Jardins

› **Hommage aux artistes Perpezacois** (Anne Lan, Lucien BOUDY, Reg et Robert ALCORN, Roland CHAMINADE, Michel ESPINASSOUZE...) à travers des rétrospectives qui leur seront spécialement consacrées

› **Exposition estivale de Peintres du Bas-Limousin**

› **Organisation de concerts classiques, variétés (de qualité), chorales...** Le chœur des Hommes et Femmes de Brignac a déjà donné un accord de principe pour un récital dans notre Commune, Visites guidées de notre Village autour de son architecture, de ses puits, fours, de ses paysages...

› **Rencontres avec les Artisans de Perpezac**

› Événement à **caractère gastronomique**

› **Projections cinématographiques et dégustations** (automne/hiver)

› **Contribution des « Amis » à l'avancement du dossier « réouverture de chemins »** porté par Bernard GAY, membre du Conseil Municipal

CÔTÉ PRATIQUE

› **Initiation aux gestes « Premiers Secours »** à travers une formation dispensée par les Sapeurs Pompiers d'Ayen et la Croix Rouge de la Corrèze.

Ces propositions et projets ont fait l'objet de nombreux échanges tout au long de l'Assemblée générale.

MOMENT **RECETTE**

– Le Chou Farci –



Préparation : 20 min. | Cuisson : 1h

INGRÉDIENTS

1 gros chou frisé
300 gr de chair à saucisse
1 poignée de mie de pain trempée dans du lait
1 œuf
Persil
2 oignons
1 gousse d'ail
2 ou 3 carottes
1 tranche de lard maigre
Graisse d'oie
1 cuillère à soupe de farine

*Extrait du livre de Claude et Bernadette Michelet
« Quatre saisons en Limousin »*



- Prendre un gros chou frisé, le laver et laisser les feuilles entières. Les plonger ensuite pendant 5mn dans de l'eau bouillante salée, les égoutter et les étaler.
- Préparer une farce en malaxant avec la chair à saucisse la mie de pain, le persil et l'oignon haché fin. Ajouter 1 œuf pour lier le tout. Saler et poivrer.
- Disposer la farce dans les feuilles puis bien resserrer autour de la farce et les attacher avec du fil de cuisine.
- Mettre de la graisse dans une cocotte en fonte avec quelques morceaux de lard maigre. Y mettre le chou, le faire dorer sur les 2 faces et le retirer.
- Lier avec de la farine, mettre 1 oignon entier, 2 ou 3 carottes épluchées, ajouter le chou et de l'eau salée (à mi-hauteur du chou)
- Couvrir et laisser cuire à feu doux pendant 1h.

Bon appétit !

le Marché Perpezacois

2ème et 4ème samedi du mois !

Le chou et les autres légumes sont proposés par nos maraîchers de Saint-Aulaire Charles et Colombe, La chair à saucisse et le lard maigre par Sébastien et Caroline de la Ferme d'Yssandon, La mie de pain par notre boulanger Eric de la Croustille.

DEVINETTES

Que met une souris au carnaval ?

Du masque à rat

Un cheval croise un zèbre dans la rue et lui dit :
« Tu peux enlever ton maquillage maintenant, le carnaval est fini ! »

Mon premier est le deuxième jour de la semaine
Mon second est formé de graisse
Mon tout est un jour de fête

Mardi Gras

Nos commerces vous accueillent :

BOULANGERIE LA CROUSTILLE

Ouvert de 7h à 12h30

Sauf mercredi et dimanche

CAFE - TABAC LABROUSSE

« Chez Yvette » pour les intimes

Ouvert tous les jours
dès 8h du matin

POISSONNERIE LE GOÉLAND

Sur la place du village

le mercredi à 10h
et les samedis du marché

LA FERME D'ALLOGNE

Ouvert tous les jours sur RDV

05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

LA FORGE DE NOGER

Sur la place du village

tous les premiers lundi et jeudi
du mois de 9h à 10h

BROCANTE LES TUILLÈRES DÉCO

Vendredi - Samedi - Dimanche

10h - 12h / 14h30 - 18h30

FLEUR D'IRIS

Chambres d'Hôtes - Petit Restaurant

Ouvert tous les jours
Réservation au 06 69 46 52 99

Publier dans la Gazette ? C'est possible > lagazetteperpezacoise@gmail.com

PUBLICATION N°27

FEVRIER 2023

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication

Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations

Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : Iris Blom / Francine Lapouge / Claire Agnoux /
Gérard Labrousse / Gérard Cooper / Bernard Gay / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC



Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise